



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU B)		CLAUDET Bernard * FAUGEROUX Olivier	PR MCF	claudet@univ-perp.fr faugerox@univ-perp.fr	BALAGUER Bernard GRIEU Stéphane WITCZAK Anne	MCF PR MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

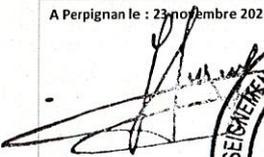
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Pré-DAEU B						

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président
Yvan AUGER






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Mathématiques	L1 (et LAS et LOSC)	FLANDRE Olivier * TRUFFERT Annick	MCF MCF	flandre@univ-perp.fr truffert@univ-perp.fr	BALAGUER Bernard REYVY Guillaume CORVELLEC Jean Noël PARELLO David	MCF MCF PR MCF
	L2 (et LOSC)	FLANDRE Olivier * TRUFFERT Annick	MCF MCF	flandre@univ-perp.fr truffert@univ-perp.fr	NEGRE Christophe VILAMAJO Patrick REYVY Guillaume	MCF PRCE MCF
	L3 (et LOSC)	CORVELLEC Jean-Noël * TRUFFERT Annick	PR MCF	corvellec@univ-perp.fr truffert@univ-perp.fr	BROUZET Robert BALAGUER Bernard NACRY Florent	MCF MCF MCF
LICENCE Mathématiques 3PE	L1	TRUFFERT Annick * NACRY Florent	MCF MCF	truffert@univ-perp.fr florent.nacry@univ-perp.fr	CWICZYNSKI Marie LEFEBVRE Marion SOUCCAS Estelle	PRCE Lurçat PRAG Lurçat PRCE Lurçat
	L2	N'ouvre pas en 2021-2022				
	L3	N'ouvre pas en 2021-2022				

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021


 Le Président
 Université
 de Perpignan
 Via Domitia
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Informatique	L1	REVY Guillaume * FLANDRE Olivier	MCF MCF	guillaume.revy@univ-perp.fr flandre@univ-perp.fr	LANGLOIS Philippe PARELLO David NEGRE christophe	PR MCF MCF
	L2	NEGRE Christophe * PARELLO David	MCF MCF	christophe.negre@univ-perp.fr david.parello@univ-perp.fr	ROSALIE Martin REVY Guillaume ZUCCA Vincent	MCF MCF MCF
	L3	NEGRE Christophe * REVY Guillaume	MCF MCF	christophe.negre@univ-perp.fr guillaume.revy@univ-perp.fr	MARTEL Matthieu SRIDHARAN Sriraman ZUCCA Vincent	PR MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

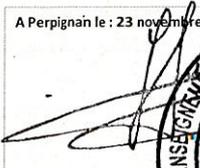
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
PORTAIL LICENCE NOBEL Physique, Chimie - Chimie - SPI	L1	BARROS Noémi * SALVIA Marie-Virginie	MCF MCF	noemi.barros@univ-perp.fr marie-virginie.salvia@univ-perp.fr	Roland Bastardis Dorian Gachon Sébastien Quoizola Olivier Faugeroux	MCF MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président
Yvan AGOSTINI






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Physique, Chimie	L2 (et LOSC)	BASTARDIS Roland * BARROS Noémi	MCF MCF	roland.bastardis@univ-perp.fr noemi.barros@univ-perp.fr	DEJARDIN Pierre-Michel CLAUDET Bernard SALVIA Marie-Virginie	MCF PR MCF
	L3 (et LOSC)	BASTARDIS Roland * FAUGEROUX Olivier	MCF MCF	roland.bastardis@univ-perp.fr faugerox@univ-perp.fr	DEJARDIN Pierre-Michel BONNARD Isabelle VOUVE Florence	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021


 Président
 Université
 de Perpignan
 Via Domitia
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Chimie	L2 (et LOSC)	SALVIA Marie-Virginie *VOUVÉ Florence	MCF MCF	marievirginie.salvia@univ-perp.fr v-perp.fr vouve@univ-perp.fr	BASTARDIS Roland WITCZAK Anne BARROS Noémi RIBOU Anne-Cécile	MCF MCF MCF MCF
	L3 (et LOSC)	VOUVÉ Florence *SALVIA Marie-Virginie	MCF MCF	vouve@univ-perp.fr marievirginie.salvia@univ-perp.fr v-perp.fr	TAPISSIER Nathalie BONNARD Isabelle RIBOU Anne-Cécile FUCKS Gad	MCF MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président
DUJOUET






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Sciences pour l'Ingénieur (SPI)	L2	TALBERT THIERRY * QUOIZOLA Sébastien	MCF MCF	talbert@univ-perp.fr sebastien.quoizola@univ-perp.fr	GUGLIELMI Véronique THIERY Frédéric PERONA Arnaud NEVEU Pierre	MCF MCF MCF PR
LICENCE Sciences pour l'Ingénieur (SPI) Parcours Electronique, énergie électrique, automatique	L3	TALBERT THIERRY * GACHON Dorian	MCF MCF	talbert@univ-perp.fr dorian.gachon@univ-perp.fr	QUOIZOLA Sébastien THIERY Frédéric DEJARDIN Pierre-Michel	MCF MCF MCF
LICENCE Sciences pour l'Ingénieur (SPI) Parcours Energies et Matériaux	L3	TALBERT THIERRY * QUOIZOLA Sébastien	MCF MCF	talbert@univ-perp.fr sebastien.quoizola@univ-perp.fr	GACHON Dorian THIERY Frédéric DEJARDIN Pierre-Michel	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
PORTAIL LICENCE DARWIN Sciences de la vie - Sciences de la vie et de la terre	L1 (et LAS et LOSC)	BELIN Christophe	MCF	christophe.belin@univ-perp.fr	COMELLA Pascale KERHERVE Philippe TOURATIER Franck	MCF MCF MCF	
		FAVORY Jean-Jacques*	MCF	jean-jacques.favory@univ-perp.fr			

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président
Yves KOUZNETZ

Université
de Perpignan
Via Domitia

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Sciences de la vie Parcours Biologie intégrative	L2 (et LOSC)		BELIN Christophe LASSERRE Eric*	MCF MCF	christophe.belin@univ-perp.fr eric.lasserre@univ-perp.fr	FALIEX Elisabeth NOGUER Thierry PICAULT Nathalie	MCF PR MCF
	L3 (et LOSC)		BELIN Christophe LASSERRE Eric*	MCF MCF	christophe.belin@univ-perp.fr eric.lasserre@univ-perp.fr	GOURBAL Benjamin LAGORCE Arnaud PALACIOS Carmen	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Sciences de la vie et de la terre Parcours Enseignement	L2 (et LOSC)	KERHERVE Philippe * LASSERRE Eric	MCF MCF	kerherve@univ-perp.fr eric.lasserre@univ-perp.fr	LONCKE Lies BELIN Christophe AUBERT Dominique	MCF MCF MCF
	L3 (et LOSC)	LONCKE Lies * BELIN Christophe	MCF MCF	lies.loncke@univ-perp.fr christophe.belin@univ-perp.fr	KERHERVE Philippe LASSERRE Eric FALIEUX Elisabeth	MCF MCF MCF
LICENCE Sciences de la vie et de la terre Parcours Géosciences	L2	KERHERVE Philippe * LONCKE Lies	MCF MCF	kerherve@univ-perp.fr lies.loncke@univ-perp.fr	AUBERT Dominique JATIAULT Romain BOURRIN François	MCF MCF MCF
	L3	LONCKE Lies * KERHERVE Philippe	MCF MCF	lies.loncke@univ-perp.fr kerherve@univ-perp.fr	AUBERT Dominique CERTAIN Raphael BOURRIN François	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président

 Université de Perpignan
 Via Domitia
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique Parcours Technologies du froid et énergies renouvelables	L3	BRAJOU Frédéric FAUGEROUX Olivier	PRCE	frederic.brajou@univ-perp.fr olivier.faugeroux@univ-perp.fr	NEVEU Pierre OLIVES Régis STITOU Driss SAURINE Henri TADIOTTO David DANJOU David	PR MCF VAC VAC (Prof.) VAC (Prof.) VAC (Prof.)

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président
YVES CHAQUET






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

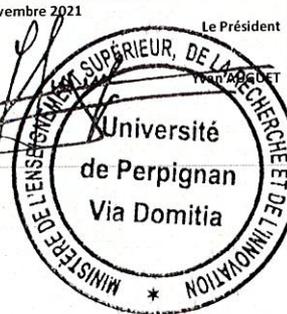
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux Parcours Administrateur de systèmes	L3	EL YACOUBI Samira * DEFOUR David	PR PR	yacoubi@univ-perp.fr david.defour@univ-perp.fr	EGEA Philippe BRAJOU Frédéric FIGAROLA François	VAC (Prof.) PRCE VAC (Prof.)

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le: 23 novembre 2021

Le Président



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Biodiversité, écologie et évolution Parcours Biodiversité et développement durable	M1	JARRAYA Marion * REY Olivier	MCF MCF	marion.jarraya@univ-perp.fr olivier.rey@univ-perp.fr	LANGAND Juliette HINOUX Valérie BERTRAND Joris TOULZA Eve	MCF MCF MCF MCF
	M2	LANGAND Juliette * JARRAYA Marion	MCF MCF	langand@univ-perp.fr marion.jarraya@univ-perp.fr	REY Olivier PALACIOS Carmen HINOUX Valérie	MCF MCF MCF
MASTER Biodiversité, écologie et évolution Parcours Biologie intégrative des interactions	M1	GOURBAL Benjamin * GOURBIERE Sébastien	MCF PR	benjamin.gourbal@univ-perp.fr gourbiere@univ-perp.fr	VERNEAU Olivier TOULZA Eve REY Olivier	MCF MCF MCF
	M2	GOURBIERE Sébastien * GOURBAL Benjamin	PR MCF	gourbiere@univ-perp.fr benjamin.gourbal@univ-perp.fr	BELIN Christophe COMELLA Pascale MERRET Rémy	MCF MCF VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Sciences de la mer	M1	CERTAIN Raphaël * BASSETTI Maria-Angela	MCF PR	certain@univ-perp.fr maria-angela.bassetti@univ-perp.fr	JATIAULT Romain JARRAYA Marion AUBERT Dominique	MCF MCF MCF
	M2	BASSETTI Maria-Angela ROBIN Nicolas*	PR MCF	maria-angela.bassetti@univ-perp.fr	BOURRIN François KERHERVE Philippe FALIEX Betty	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

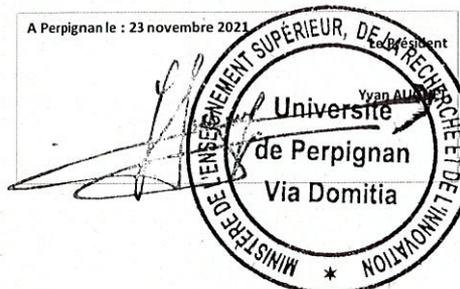
Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Séssion	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Chimie Parcours Chimie environnementale et écologie chimique	M1	TAPISSIER Nathalie *BERTRAND Cédric	MCF PR	nathalie.tapissier@univ-perp.fr cedric.bertrand@univ-perp.fr	VOUVE Florence INGUMBERT Nicolas BONNARD Isabelle RIBOU Anne-Cécile	MCF PR MCF MCF
	M2	BERTRAND Cédric *TAPISSIER Nathalie	PR MCF	cedric.bertrand@univ-perp.fr nathalie.tapissier@univ-perp.fr	VOUVE Florence INGUMBERT Nicolas BONNARD Isabelle RIBOU Anne-Cécile	MCF PR MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Calcul haute performance, simulation	M1	DEFOUR David	PR	david.defour@univ-perp.fr	MARTEL Mathieu	PR
	M2	* ABIDE Stéphane	MCF	perp.fr	ADJE Assalé LANGLOIS Philippe BARBOTEU Mikael	MCF PR PR

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021


 Le Président
 Yvan COUET
 Université
 de Perpignan
 Via Domitia
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Electronique, énergie électrique, automatique Parcours Intelligence artificielle et automatique avancée pour la gestion des énergies	M1	THIL Stéphane * GRIEU Stéphane	MCF PR	stephane.thil@univ-perp.fr grieu@univ-perp.fr	EYNARD Julien CAUSSANEL Matthieu GUGLIELMI Véronique TRAORE Adama	MCF MCF MCF MCF
	M2	EYNARD Julien * GRIEU Stéphane	MCF PR	julien.eynard@univ-perp.fr grieu@univ-perp.fr	THIL Stéphane CAUSSANEL Matthieu TRAORE Adama	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021

Le Président
Yvan AUGER






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

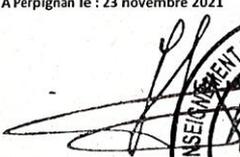
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Energie Parcours Procédés et matériaux pour le solaire	M1	QUOIZOLA Sébastien * PERONA Arnaud	MCF MCF	sebastien.quoizola@univ-perp.fr	BATAILLE F. NEVEU P. OLIVES R. THOMAS L.	PR PR PR PR
	M2	PERONA Arnaud *QUOIZOLA Sébastien	MCF MCF	arnaud.perona@univ-perp.fr	BATAILLE F. NEVEU P. OLIVES R. THOMAS L.	PR PR PR PR

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021


 Le Président
 Yvan AUGER
 Université
 de Perpignan
 Via Domitia




**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Écologie et biologie fonctionnelle - Functional biology and ecology Parcours TULIP-G SR	M1	DERAGON Jean-Marc * GARDES Monique	PR (UPVD) PR (UT3)	jean-marc.deragon@univ-perp.fr	GALAUD Jean-Philippe HINOUX Valérie TOULZA Eve MERRET Rémy JACQUIN Lisa GOURBIERE Sébastien	PR (UT3) MCF (UPVD) MCF (UPVD) CR (CNRS) MCF (UT3) PR (UPVD)
	M2	DERAGON Jean-Marc * GARDES Monique	PR (UPVD) PR (UT3)	jean-marc.deragon@univ-perp.fr	GALAUD Jean-Philippe HINOUX Valérie TOULZA Eve MERRET Rémy JACQUIN Lisa GOURBIERE Sébastien	PR (UT3) MCF (UPVD) MCF (UPVD) VAC MCF (UT3) PR (UPVD)

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Mathématiques	M1	NACRY Florent * BROUZET Robert	MCF MCF	florent.nacry@univ-perp.fr robert.brouzet@univ-perp.fr	VILAMAJO Patrick LATOUR Sébastien CARBONELL Nathalie	PRCE PFA PFA	
	M2	NACRY Florent * BROUZET Robert	MCF MCF	florent.nacry@univ-perp.fr robert.brouzet@univ-perp.fr	CARBONELL Nathalie LATOUR Sébastien TRUFFERT Annick	PFA PFA MCF	

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021


 Yves ALLOUCHE
 Président
 Université
 de Perpignan
 Via Domitia
 * MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

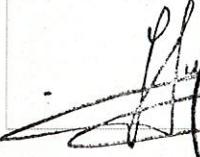
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
DIPLOME D'INGÉNIEUR Sup'ENR	3ème année	OLIVES Régis * TOUTANT Adrien	PR MCF	olives@univ-perp.fr adrien.toutant@univ-perp.fr	CAUSSANEL Matthieu PERONA Arnaud MARY Kevin FALCOZ Quentin	MCF MCF MCF LSH MCF
	4ème année	OLIVES Régis * TOUTANT Adrien	PR MCF	olives@univ-perp.fr adrien.toutant@univ-perp.fr	CAUSSANEL Matthieu PERONA Arnaud MARY Kevin FALCOZ Quentin	MCF MCF MCF LSH MCF
	5ème année	OLIVES Régis * TOUTANT Adrien	PR MCF	olives@univ-perp.fr adrien.toutant@univ-perp.fr	CAUSSANEL Matthieu PERONA Arnaud MARY Kevin FALCOZ Quentin	MCF MCF MCF LSH MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 23 novembre 2021


 Le Président
 Yvan ADRIEU
 Université
 de Perpignan
 Via Domitia
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION